

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC

SÉANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026 À 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de convocation : 22/09/2026
Nombre de Conseillers présents : 18
Date d'affichage : 22/09/2026
Nombre de pouvoirs : 01
Nombre d'absents : 00

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. ADAM Pierre, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire, M. BODSON Jean – M. DERRIEN Dominique – Mme SAUVEE Julie – Mme TINGAUD Amélie (Adjointes) – M. BERTHON Jean-Denis - Mme BROUDIC Camille - Mme DAVID Marie-Josée – M. LAILLON Jean-Claude M. LE DAMANY Philippe - M. MERCIER Xavier (Conseillers délégués) – M. BALCOU Vincent – M. LAMARRE Michaël — Mme LE PAPE Patricia – M. LE RALLEC Erwan – Mme OLIER Jocelyne – Mme MOREL Linda - Mme WITTERSHEIM Anne-Sophie (Conseillers Municipaux).

Absent-Excusé :

Procurations : Mme MARTIN Chloé donne pouvoir à Mme MOREL Linda

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

DÉLIBÉRATION n° 2026.28.09* 02

Objet : Finances : Conventions de mandat et d'occupation du domaine public pour l'aménagement du Bourg

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de l'aménagement de bourg, ces derniers vont être effectués sur le domaine public routier départemental sur les routes départementales n°38 et n°75, entre le 19 de la rue des Écoles et 52 rue de la Mer.

Aussi, il est nécessaire de passer

- une **convention** avec le Département pour l'aménagement et l'entretien des équipements de voirie sur le domaine public départemental.
- et une **convention de travaux sur mandat** relative à la réalisation de la couche de roulement pour le compte du Département

En outre, pour le bon déroulement des travaux, la commune devra obtenir auprès du Département des Côtes d'Armor, toujours au moyen d'une convention, une **autorisation d'occupation du domaine public**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **ADOpte** l'ensemble des conventions relatives à l'aménagement et l'entretien des équipements de voirie ainsi que celle de **travaux sur mandat** avec le Département des Côtes d'Armor, relative aux travaux d'aménagement du Bourg, sur les routes départementales n°38 et 75 d'occupation du domaine public
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Le Maire
ADAM Pierre

La Secrétaire
SAUVEE Julie

Le : 30/09/2026

